



Acteurs de la prévention

Le personnel infirmier

Le personnel infirmier est le référent santé pour les élèves tant dans le domaine individuel que dans le domaine collectif. Il a un rôle de conseiller en matière de prévention, d'éducation à la santé, d'hygiène et de sécurité auprès des équipes éducatives.

Il participe à l'accueil et l'accompagnement des élèves ayant des besoins médicaux spécifiques. Il concourt à la promotion de la santé de l'ensemble des élèves, notamment en travaillant en cohérence avec les enseignements dispensés ayant rapport à la santé, à la citoyenneté mais aussi en faisant prendre en compte les conditions de travail, d'hygiène et de sécurité en fonction des risques spécifiques de chaque école.

L'infirmier-ère apporte tout conseil et aide aux directeurs d'école et aux adultes de la communauté éducative qui en font la demande.

Les principales missions de l'infirmier-ère à l'école primaire sont :

- le suivi des élèves signalés par les membres de l'équipe éducative,
- le suivi des problèmes de santé complexes ou chroniques et des élèves à besoins particuliers dans le cadre des projets personnalisés (PPS, PAI),
- la protection de l'enfance.

L'infirmier-ère participe, dans le cadre de ses compétences, à la mise en place d'actions permettant d'améliorer la qualité de vie des élèves en matière d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie.

QUESTIONS RÉPONSES

Il y a-t-il un infirmier-ère dans chaque école ?

Non, mais toute école peut solliciter les services de l'infirmier-ère du secteur. Ses interventions sont proposées prioritairement dans les écoles relevant du dispositif de réseau d'éducation prioritaire, en particulier les REP+, et également dans certaines zones rurales afin de faciliter l'accès aux soins.

Le personnel infirmier peut-il participer aux différentes instances au sein de l'école ?

Il participe aux séances du conseil d'école et aux réunions de l'équipe éducative pour les affaires le concernant ; par ailleurs, il contribue, comme les autres membres de la communauté éducative, à la réflexion et à l'élaboration du projet d'école, notamment dans le cadre de l'organisation du parcours éducatif de santé (éducation nutritionnelle, activité physique, éducation à la sexualité, prévention des conduites à risques, en particulier des conduites addictives, souffrance psychique, prévention des violences et du harcèlement, initiation aux premiers secours...)



LE COIN DE LA RÉGLEMENTATION

- Circulaire n°2015-117 du 10 novembre 2015 relative à la politique éducative sociale et de santé en faveur des élèves
- Circulaire n°2015-119 du 10 novembre 2015 relative aux missions des infirmiers(ères) de l'Éducation nationale



LIENS VERS LES DOCUMENTS UTILES

- Protocole national sur l'organisation des soins et urgences dans les écoles et EPLE - MEN
-